

Le Comité syndical s'est réuni en séance publique en présentiel à la salle Larrezabal à LARCEVEAU-ARROS-CIBITS, le vendredi 10 octobre 2025 à neuf heures et trente minutes, sur invitation en date du 02 octobre 2025, adressée par Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE, Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque, et affichée le 02 octobre 2025.

Etaient présents :

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Andde SAINTE MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE.

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Pierre ETCHEBER, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Hervé DAMESTOY, Jean-Marie IPUTCHA ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : /
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU.

Excusés ou Absents :

Emilie DUTOYA (Région Nouvelle-Aquitaine), Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Anton CURUTCHARRY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Solange DEMARCQ EGUIGUREN (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Patrick ETHEGARAY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Sébastien IHIDOY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Daniel OLÇOMENDY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Alain OÇAFRAIN (Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri), Henry INCHAUSPE (Commission Syndicale du Pays de Cize), Pascal GUEÇAIMBURU (Commission Syndicale du Pays de Cize), Xavier GARAT (Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre).

Ont donné pouvoir :

Collège Région Nouvelle-Aquitaine : Emilie DUTOYA à Andde SAINTE-MARIE

Collège Territoire :

Communauté d'Agglomération Pays Basque : Antton CURUTCHARRY à Pierre ETCHEBER, Daniel OLÇOMENDY à Martin ARHANCET, Solange DEMARCQ-EGUIGUREN à Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE.

Secrétaire de séance : M. Benoit TAUZIN

ORDRE DU JOUR

OJ N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 04 juillet 2025
(soumis à délibération)

OJ N° 2 : Décisions du Bureau syndical **(information)**

OJ N° 3 : Modification de la convention de mise à disposition de personnel de la Commission Syndicale du Pays de Soule au profit du Syndicat mixte de préfiguration du PNR Montagne Basque
(soumis à délibération)

OJ N° 4 : Participation du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque aux frais indirects liés à l'utilisation des locaux de la Commission Syndicale de l'Ostabaret **(soumis à délibération)**

OJ N° 5 : Modification de plan de financement de l'action « Montagne, Respect ! » 2025 **(soumis à délibération)**

OJ N° 6 : Présentation de l'avancée des travaux sur la Charte **(information et débat)**

OJ N° 7 : Points divers

Propos introductifs :

Le Président ouvre la séance à 9h48 et remercie la présence des élus ainsi que la participation de Madame Marie-Ange THEBAUT.

Après lecture des procurations et des suppléances, le Vice-Président remercie les membres associés présents pour leur participation à ce Comité syndical : ONF, CNPF, CDPB, Chambre d'Agriculture 64, EHLG, Fédération 64 des AFP/GP, SCoT Pays Basque Seignanx.

Les Services de l'Etat sont excusés.

Le quorum est attesté par le Président.

OJ N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 04 juillet 2025
(soumis à délibération)

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 04 juillet 2025

Le Président précise que les demandes de modifications sollicitées par le CNPF sont versées au procès-verbal.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 04 juillet 2025 ci annexé.

La délibération n° 2025-10 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

OJ N° 2 : Décisions du Bureau syndical (information)

Monsieur le Vice-président informe que le Bureau syndical s'est réuni le 26 septembre 2025 à Larceveau.

Concernant le marché de communication, les candidatures étaient ouvertes du 5 décembre 2024 au 16 janvier 2025.

Pour le LOT 1 : Elaboration de la stratégie de communication et création des outils (70 000 € TTC – durée d'exécution : 42 mois)

Trois candidatures ont été reçues. Après, une phase de négociation (en mai et juin 2025) avec deux d'entre elles (Agence valeurs du Sud et AGGELOS), le Bureau syndical, au regard de l'offre financière et de l'appréciation technique, a décidé de retenir pour le lot 1 Agence Valeurs du Sud pour son offre à 68 520€ TTC.

Pour le LOT 2 : Création d'un univers graphique (10 000 € TTC – durée d'exécution : 2 mois)

Trois candidatures ont été admises à poursuivre en phase offre : Agence valeurs du Sud, CEOU et SVELT.

Après une demande d'actualisation des offres reçues suite à des prestations chiffrées non demandées, le Bureau syndical, au regard de l'offre financière et de l'appréciation technique, a décidé de retenir pour le lot 2 CEOU pour son offre à 4 750€ TTC.

Discussion :

Andde SAINTE MARIE (Région Nouvelle-Aquitaine) : Je suis étonné qu'il n'y ait pas de réponses d'entreprises locales.

Geneviève BEHOTEGUY (Syndicat PNR Montagne Basque) : En effet, Agence Valeurs du Sud est basée à Morlàas et a travaillé sur la campagne de communication Réussir ma Rando. CEOU est basée en Gironde et a déjà travaillé avec des PNRs (Médoc, Causses du Quercy, etc.).

Battit LABORDE (Président Syndicat PNR Montagne Basque/Agglomération Pays Basque) : Les marchés publics, c'est une vraie question. C'est très compliqué, c'est lourd administrativement. On le voit dans nos communes. Il faut par moment apporter une aide administrative.

Jacques BARREIX (Vice-Président Syndicat PNR Montagne Basque/Commission Syndicale de Soule) : S'il n'y a pas une personne dédiée à l'administratif, c'est difficile. Cela arrive d'avoir des marchés infructueux car pas de réponses. Pourtant, le territoire a les compétences et les connaissances nécessaires.

Jean-Marie IPUTCHA (Agglomération Pays Basque) : Qu'est-ce qu'un univers graphique ?

Geneviève BEHOTEGUY (Syndicat PNR Montagne Basque) : Utiliser des codes couleurs, une typographie, une organisation graphique qui va permettre de reconnaître les documents qui seront produits par le syndicat du PNR.

Hervé DAMESTOY (Agglomération Pays Basque) : Dans nos communes, en dessous de 40 000€, on peut consulter en sollicitant trois devis. Qu'en est-il pour cette consultation ?

Geneviève BEHOTEGUY (Syndicat PNR Montagne Basque) : Nous étions sur un seul marché composé de deux lots. L'enveloppe globale du marché étant de 80 000€, il n'était pas possible de faire appel à une consultation directe par trois devis.

OJ N° 3 : Modification de la convention de mise à disposition de personnel de la Commission Syndicale du Pays de Soule au profit du Syndicat mixte de préfiguration du PNR Montagne Basque (soumis à délibération)

Régis par le code de l'environnement, les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont des outils spécifiques d'aménagement du territoire conciliant la préservation et la valorisation des patrimoines et le développement socio-économique. La Région est à l'initiative de leur classement.

Les PNR sont portés par un projet de développement durable partagé, la Charte, qui fixe les objectifs de développement, de mise en valeur et de préservation du territoire, ainsi que des mesures concrètes à mettre en œuvre.

Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque a été créé par arrêté préfectoral le 14 mars 2024 et installé le 12 avril 2024 pour élaborer la charte du PNR sur un périmètre de 111 communes situées en zone montagne et/ou massif du Pays Basque.

Ses membres sont : la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées Atlantiques, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les cinq Commissions Syndicales. Le Syndicat mixte de préfiguration du PNR Montagne Basque prévoit les moyens techniques, financiers et gère les démarches de demandes de subventions nécessaires au déploiement du dispositif.

Dans un souci d'une bonne organisation des services, de mutualisation et de rationalisation des moyens, le Syndicat mixte de préfiguration du PNR Montagne Basque et la Commission Syndicale du Pays de Soule ont convenus que du personnel de la Commission Syndicale du Pays de Soule soit mis à disposition dudit Syndicat, dans l'intérêt de chacun.

Le Président rappelle au Comité syndical qu'un agent employé par la Commission Syndicale du Pays de Soule est mis à disposition pour assurer les missions d'animation du projet PNR Montagne Basque correspondante à 0.25 équivalent temps plein (ETP).

Il précise que cette quotité n'est pas suffisante pour répondre efficacement aux missions demandées. Il propose de revoir la convention, et de prévoir une mise à disposition pour une quotité correspondante à 0,90 équivalent temps plein pour l'année 2025.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de l'avenant 1 de la convention de mise à disposition de personnel de la Commission Syndicale du Pays de Soule au profit du Syndicat mixte de préfiguration du PNR Montagne figurant en annexe ;

PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice.

La délibération n° 2025-11 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

OJ N° 4 : Participation du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque aux frais indirects liés à l'utilisation des locaux de la Commission Syndicale de l'Ostabaret (soumis à délibération)

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque est accueilli gracieusement dans les locaux de la Commission Syndicale de l'Ostabaret, situés à LARCEVEAU-ARROS-CIBITS (64120).

Cependant, cette occupation engendre des coûts indirects (électricité, eau, internet, entretien, etc.) supportés intégralement par la Commission Syndicale de l'Ostabaret.

Dans un souci d'équité et de solidarité institutionnelle, il est proposé que le Syndicat mixte de préfiguration du PNR Montagne Basque participe à ces frais, à travers le remboursement d'un montant de 700 € pour l'année 2025. A compter de 2026, un réajustement sera effectué et la participation fera l'objet d'une révision annuelle sur la base des coûts réels comme défini dans la convention.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de participation du Syndicat du PNR Montagne Basque aux frais de fonctionnement des locaux mis à disposition à titre gracieux par la Commission Syndicale de l'Ostabaret ;

AUTORISE Le Président à signer la convention de participation financière jointe à la présente délibération ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Syndicat à l'article 62878.

La délibération n° 2025-12 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

OJ N° 5 : Modification de plan de financement de l'action « Montagne, Respect ! » 2025
(soumis à délibération) (soumis à délibération)

Monsieur le Président rappelle que la gestion des conflits d'usage est la première action de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque. Ce projet s'inscrit dans la continuité de travail engagé depuis 2020 et préfigure de la future mission d'accueil, d'éducation et d'information du PNR.

L'action « Montagne, Respect ! », est structurée autour de cinq volets complémentaires : diffusion réglementaire, communication, médiation, sensibilisation jeunesse, animation générale.

Toutefois, l'ajustement des coûts liés à l'animation et aux prestations externes a conduit à une révision du plan de financement initial pour l'année 2025.

Le plan de financement réajusté se présente comme suit :

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant TTC	
Frais salariaux		FEDER	46 500,00 €	50%
- Salaires et charges	34 042,00 €	Région	22 000,00 €	24%
- Défraiements (5%)	1 702,00 €	FNADT	- €	0%
- Coûts indirects (15%)	5 106,00 €	CAPB	22 000,00 €	24%
Prestations externes		EHMEB	1 655,00 €	2%
- Outils de communication	7 600,00 €			
- Campagne de communication	28 000,00 €			
- Campagne de médiation	7 500,00 €			
- Actions auprès du jeune public	8 200,00 €			
TOTAUX	92 150,00 €	TOTAUX	92 150,00 €	100%

Précisions techniques :

Le montant des dépenses présenté en Comité syndical du 13 décembre 2024 s'élevait à 103 900 €. Le plan de financement est aujourd'hui de 92 150 €.

La proposition d'ajustement s'explique par un budget réadapté pour être présenté à l'équilibre du fait d'une baisse des subventions obtenues :

- Le Plan média a été revu à la baisse : pas de diffusion de la campagne aux vacances d'automne.
- L'organisation d'un séminaire concernant la médiation en montagne a été annulé car il a été discuté de le réaliser avec tous les partenaires à l'échelle du massif.

Vu la délibération n°2024_22 du 13 décembre 2024 relative à la sollicitation de subventions pour l'action « Montagne, Respect ! » 2025

Vu la nécessité d'adapter le plan de financement initial en raison de réajustements budgétaires

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification du plan de financement prévisionnel de l'action « Montagne, Respect ! » 2025, tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

La délibération n° 2025-13 est adoptée à l'unanimité.

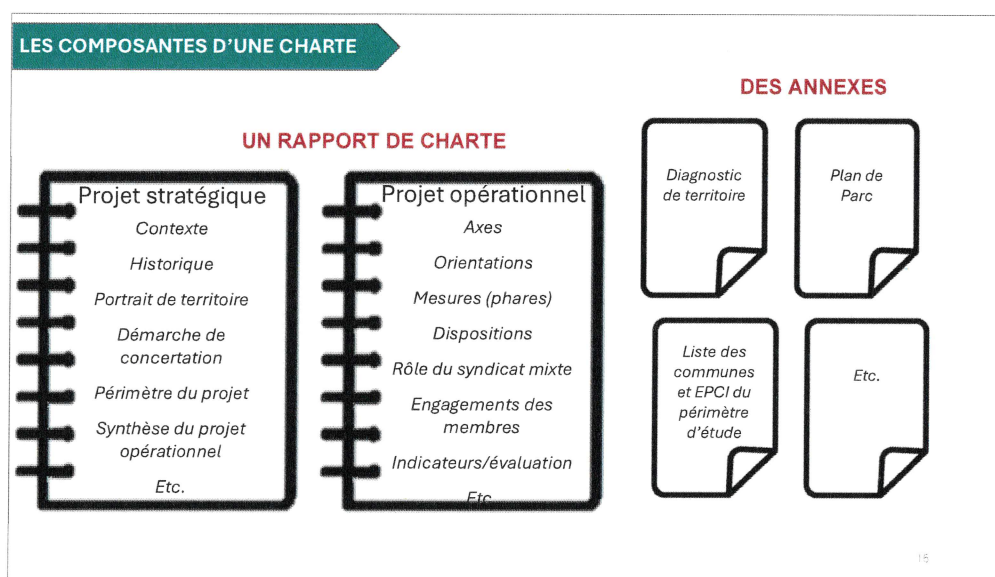
Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

OJ N° 6 : Présentation de l'avancée des travaux sur la Charte (information et débat)

Un rappel sur les différentes composantes d'une Charte est présenté.



La séance du jour est à nouveau une séance de travail sur la Charte en se focalisant plus précisément sur certains champs :

- Le projet stratégique : zoom sur le périmètre du projet,
- Le projet opérationnel : les mesures phares, les priorités d'actions et le rôle du syndicat du PNR,
- Le Plan de parc.

Périmètre du projet

Dans son avis d'opportunité, Madame la Préfète de Région interrogeait le découpage infracommunal de trois communes (Urrugne, Ascaïn, Biriadou) « pouvant présenter des enjeux plus éloignés du reste du territoire de montagne (risques côtiers, recul du trait de côte, pression urbaine, fréquentation balnéaire, etc.). ».

Les communes d'Ascaïn et de Biriatoú ont souhaité conserver l'intégralité de leur commune dans le périmètre du PNR.

Après une visite terrain en avril 2015 sur la commune d'Urrugne avec l'élú référent en charge de la montagne et de l'agriculture, le conseil municipal a proposé d'extraire la bande littorale de 100 m pour ne pas que le PNR ait à traiter/travailler les enjeux littoraux.

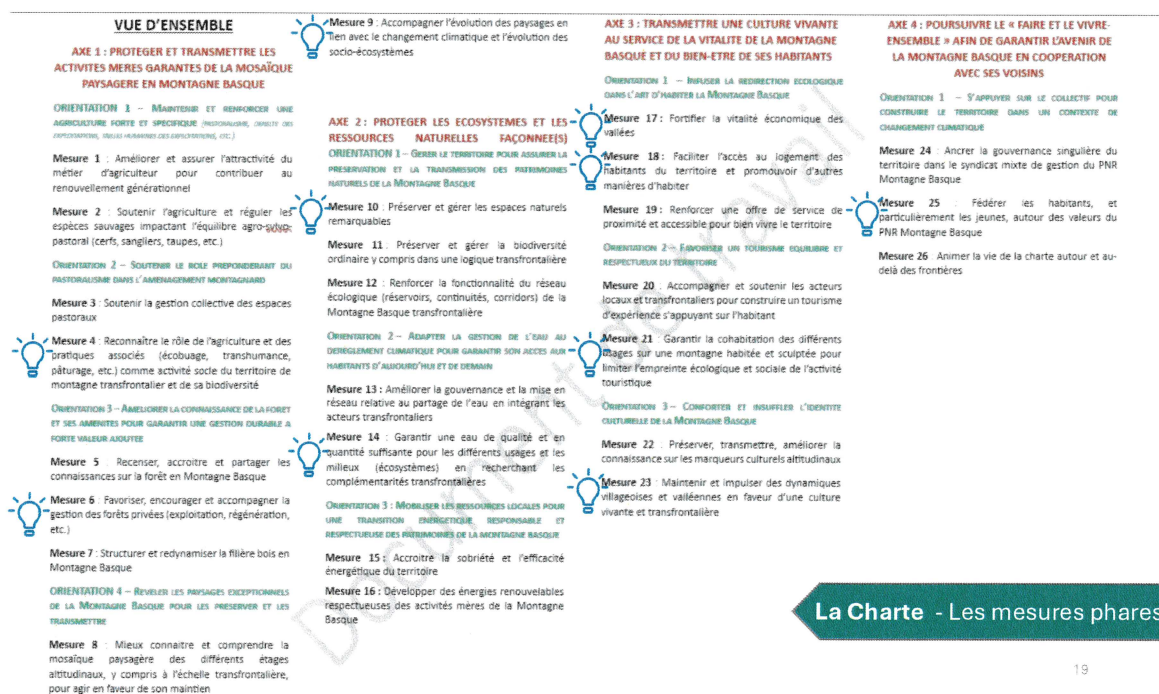
Discussion

Battit LABORDE (Président du syndicat PNR / Agglomération Pays Basque) : nous avons parcouru la commune pour visiter des exploitations agricoles d'au-dessus de la mairie jusqu'à la Corniche. Il y a pas mal d'exploitations, c'est un espace encore préservé. Quand nous avons été dans les Alpes, dans les Bauges, autour d'Annecy, il y a aussi la loi littoral qui s'applique aux grands lacs.

Jean-Marie IPUTCHA (Agglomération Pays Basque) : Pourquoi Ascaïn ?

Xabina ITURBURUA (Syndicat PNR) : Ascaïn, Biriatoú et Urrugne sont cités dans ce même avis d'opportunité sur l'enjeu de pression urbaine.

Projet opérationnel : mesures phares, actions prioritaires, rôle du syndicat du PNR



Il est rappelé que le projet opérationnel s'articule autour des piliers HOMME-NATURE-CULTURE :

- Pilier Homme → AXE 1 : Agriculture / pastoralisme, forêt et paysages ;
- Pilier Nature → AXE 2 : Biodiversité, eau et énergies renouvelables ;
- Pilier Culture → AXE 3 : Vie des villages, économie, tourisme et activités de loisirs, culture ;
- AXE 4 (axe transversal) : Organisation du syndicat PNR, le collectif, le travail avec les voisins, la coopération.

AXE 1

Les mesures phares  (identifiées en comité syndical du 25 avril 2025) sont :

- La mesure 4 sur la reconnaissance du rôle de l'agriculture ;
- La mesure 5 sur la gestion de la forêt privée ;
- La mesure 9 sur l'évolution des paysages en lien avec le changement climatique et les pratiques anthropiques.

Les actions prioritaires et le rôle du syndicat du PNR sont indiqués dans le support ppt en annexe.

Discussion

Iban PEBET (Chambre d'agriculture 64) : Est-ce que le PNR donnera des avis sur les bâtiments agricoles en lien avec le photovoltaïque ?

Geneviève BEHOTEGUY (technicienne Syndicat PNR) : Le PNR sera sollicité pour avis sur des projets d'envergure.

Marie-Ange THEBAUT : sur la gestion de la forêt privée, connaître les propriétaires oui, et après que prévoit-on ?

Mikaël MAITIA (CNPF) : la propriété privée est très morcelée. L'animation des propriétaires privés, c'est du non productif. En dessous de 2 ha, pas d'obligation de document de gestion. L'objectif est d'amener à faire de la gestion durable et pour ce faire, il y a deux documents possibles : code des bonnes pratiques sylvicoles et le plan simple de gestion. Notre rôle est d'amener des bagages au propriétaire, d'essayer de construire des projets collectifs. Ce travail d'animation forestière a été mené de 2004 à 2012 puis s'est arrêté. Le PNR pourra soutenir l'animation, qui a été faite de 2004 à 2012, qui doit être relancée.

Andde SAINT MARIE (Région Nouvelle-Aquitaine) : par rapport à d'autres pays, il y a des statuts juridiques différents sur les politiques forestières. En France, elle n'est pas suffisamment efficiente, à simplifier (c'est l'avis de la région).

Xavier STEFFAN (technicien Région Nouvelle-Aquitaine) : En Nouvelle-Aquitaine, il y a 2 PNRs qui apportent une plus-value sur la question de la forêt: Millevaches en limousin et Landes de Gascogne. Le PNR joue le rôle d'interface entre les socioprofessionnels, les organismes et la région Nouvelle Aquitaine pour canaliser les aides financières de gestion sylvicole durable.

Steffan MAURY (CDPB) : Dans les sous-bois à Cambo, sur l'Artzamendi, on voit des plantes invasives, laurier sauce, laurier palme. Cette question des invasives pourrait être travaillée par l'entrée forestière dans la Charte.

Geneviève BEHOTEGUY (technicienne Syndicat PNR) : la flore invasive est inscrite dans la Charte dans différentes dispositions en lien avec la forêt, l'agriculture et la biodiversité.

Francis POINEAU (EHLG) : Quelle articulation avec le PNR sur les avis de projets agriphotovoltaïsme ?

Geneviève BEHOTEGUY (technicienne Syndicat PNR) : le PNR deviendra Personne Publique Associée et sera sollicité pour émettre des avis sur des projets d'envergure.

Iban PEBET (Chambre d'agriculture 64) : à la Chambre, on souhaiterait travailler un cadre aussi sur les énergies renouvelables, c'est un sujet très législatif, les porteurs de projets peuvent se retourner.

Geneviève BEHOTEGUY (technicienne Syndicat PNR) : La Charte peut inscrire des choses, il y aura une réunion dédiée sur les énergies renouvelables organisée pour le comité syndical en novembre 2025.

AXE 2

Les mesures phares  (identifiées en comité syndical du 25 avril 2025) sont :

- La mesure 10 sur la préservation et la gestion des espaces naturels remarquables ;
- La mesure 14 sur la préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité.

Les actions prioritaires et le rôle du syndicat du PNR sont indiqués dans le support ppt en annexe.

Discussion

Francis POINEAU (EHLG) : Concrètement, est-ce que le PNR peut décider de s'impliquer sur l'animation des territoires non animés ?

Jacques BARREIX (Vice-Président Syndicat PNR Montagne Basque / Commission Syndicale de Soule) : En Soule, Natura 2000 n'est pas encore en animation. Les Arbailles c'est en projet. En 2026, il faudra mettre des choses en place avec les élections qui arrivent. Il n'y a pas de blocage, on a fait avancer le PNR, c'est un décalage pour Natura 2000.

Andde SAINTE MARIE (Région Nouvelle-Aquitaine) : il y a eu une réunion CSPS / Région Nouvelle Aquitaine. On s'en est déjà parlé. Il y a une volonté, un engagement oral de la CSPS. Le débat a aussi eu lieu en Bureau syndical. On est sur une histoire d'écriture, de sémantique. Le PNR peut être « moteur » sur les DODOB manquants pour une cohérence territoriale. Sinon il y a une incohérence territoriale en plus d'un problème MAEC étatique. Pour nous, la formulation n'est pas définitive. On va voter pour cette première mouture de charte non définitive.

Coralie ARTANO (technicienne Syndicat PNR) : c'est une question de calendrier. Les trois Commissions Syndicales étaient d'accord pour le lancement d'un site. Cette année-là, le transfert Etat/Région est intervenu et cela ne s'est pas fait.

Xabina ITUBURUA (technicienne Syndicat PNR) lit la disposition Natura 2000 telle qu'inscrite dans la Charte à ce jour.

Andde SAINTE MARIE (Région Nouvelle-Aquitaine) : La formulation peut être amenée à être améliorée.

Pepela MIRANDE (Département des Pyrénées-Atlantiques) : il faut être prudent, on est en préfiguration, on accompagne, on n'impose pas.

Andde SAINTE MARIE (Région Nouvelle-Aquitaine) : Prudent n'empêche pas d'être moteur.

Iban PEBET (Chambre d'agriculture 64) : sur l'écriture, qui fait les modifications ? quel est le processus pour changer une phrase ?

Geneviève BEHOTEGUY (technicienne Syndicat PNR) : à aujourd'hui la proposition sur Natura 2000 est telle que Xabina vous l'a lue. C'est sur cette formulation que vous avez travaillé et

débatu depuis plusieurs mois. C'est cette formulation qui vous sera proposée pour le vote de la Charte en décembre. Ensuite, la région doit voter la Charte puis solliciter différents avis (Préfet de Région, CNPN, Fédération des PNR). Il se peut que des demandes de modifications soient émises. Ces demandes de modifications seront partagées et discutées en Comité syndical, qui reste l'organe de suivi de la procédure administrative de classement. C'est le Comité syndical qui décide.

Battit LABORDE (Président du syndicat PNR / Agglomération Pays Basque) : C'est un projet de territoire que l'on écrit. Le tamis est très fin. Nous devons aller chercher 111 communes, leurs conseillers municipaux. Il faut qu'ils adhèrent au projet et que nous prenions le temps pour faire adhérer. Ce n'est pas comme voter une politique à l'agglomération, au département ou à la région. Si la Charte ne convient pas, les élus des communes voteront contre. L'écriture et le travail que l'on fait tous ensemble est très important. Il faut être fins dans l'écriture. L'outil ne doit pas desservir la vie de tous les jours.

Jacques BARREIX (Vice-Président Syndicat PNR Montagne Basque / Commission Syndicale de Soule) : une, deux, trois communes. Si effet de groupe, une partie du territoire ne va pas s'engager car nous avons été trop vite.

Andde SAINTE MARIE (Région Nouvelle-Aquitaine) : j'entends la complexité que peut poser la Soule. Il ne faudrait pas que l'excuse Natura 2000 devienne un alibi.

Jacques BARREIX et Battit LABORDE de concert : pas que la Soule.

Stephan MAURY (CDPB) : ce n'est pas qu'en Soule. L'impression que tout va être restreint, réserve d'indiens.

Pepela MIRANDE (Département des Pyrénées-Atlantiques) : il y a beaucoup d'acteurs nouveaux autour de la table. Rappelons-nous l'histoire et pourquoi le PNR s'avère être le seul outil pour répondre à nos besoins. La volonté du PNR vient du territoire à un moment où il manquait des crédits pour entretenir la montagne. Les Commissions Syndicales étaient moteur dans cet entretien mais avec moins de moyens. Le bon outil semblait le PNR. Il ne faut pas que l'outil soit rejeté, même s'il est léger au début, et que cela en déplaie à certains, c'est un outil au service du territoire. C'est nous qui avons été le chercher. Ne pas faire une réserve d'Indien tout à fait raison. Le PNR n'est pas venu comme ça, on a été le chercher.

AXE 3

Les mesures phares  (identifiées en comité syndical du 25 avril 2025) sont :

- La mesure 17 sur l'économie dans la vie des villages ;
- La mesure 18 sur le logement ;
- La mesure 20 sur la cohabitation des activités en montagne ;
- La mesure 23 sur la dynamique culturelle dans les villages.

Les actions prioritaires et le rôle du syndicat du PNR sont indiqués dans le support ppt en annexe.

Discussion

Marie-Ange THEBAUD : parlons-nous des logements adaptés pour les personnes âgées ?

Geneviève Behoteguy (Syndicat PNR) : oui c'est dans l'axe 3, mesure 18.

AXE 4

La mesure phare  (identifiée en comité syndical du 25 avril 2025) est :

- La mesure 25 sur le collectif et fédérer les habitants autour des valeurs du PNR Montagne Basque.

Les actions prioritaires et le rôle du syndicat du PNR sont indiqués dans le support ppt en annexe.

Discussion

Hervé DAMESTOY : il va falloir convaincre les élus municipaux. Dans le titre de l'axe 1, il faut descendre plus dans l'arborescence pour comprendre ce qu'il y a derrière. Peut-être le reformuler pour comprendre de suite ? mais je n'ai pas de solutions. Et mettre les mesures phares en premier dans l'ordre d'apparition.

Francis POINEAU (EHLG) : dans la mesure 4, la disposition 4, la complémentarité est mélangée avec l'alimentation. On ne voit pas suffisamment la complémentarité des productions entre la plaine et la montagne.

Geneviève Behoteguy (Syndicat PNR) : La complémentarité entre la plaine et la montagne est précisé dans les sous-dispositions.

Une explication du système de « croix » des mesures dans le document est demandée.

Tout est prioritaire sur le territoire, mais des acteurs travaillent déjà sur bons nombres de champs. Les priorités 1 viennent sur ce qui n'est pas déjà réalisé par d'autres acteurs. Cela doit être expliqué dans le document pour une meilleure compréhension.

Steffan MAURY (CDPB) : le PNR pourrait travailler sur l'écotoxicologie pour rassembler de la donnée, faire de la veille sanitaire sur les maladies émergentes.

Iban PEBET (Chambre d'agriculture 64) : il y a d'autres organismes qui le font déjà : le GDS, la DDPP.

Andde SAINTE MARIE (Région Nouvelle-Aquitaine) : le doublon, la ligne de partage entre qui fait quoi, sera toujours une question une fois le PNR créé.

Plan de parc

Le Plan de parc est une des annexes obligatoires à fournir pour la délibération de la Charte V1. Elle est composée d'une carte principale/centrale et de petites cartes thématiques et représente cartographiquement le contenu rédigé de la Charte.

La carte centrale est présentée synthétiquement en séance.

Les participants sont répartis en 3 tables pour réagir sur la proposition des cartes thématiques du plan de parc :

- Agriculture / Biodiversité
- Ressource eau / forêt
- Tourisme / paysage et culture

11 h 40 : Départ de M. Joseph-Michel BIDART puis de M. Benoit TAUZIN

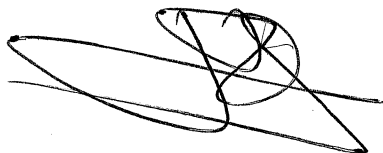
OJ N° 7 : Points divers

- Réunion de restitution à venir vers les participants de la concertation technique et citoyenne (semaine du 10 ou 17 novembre 2025)
- Réunion d'information à venir sur les énergies renouvelables en novembre 2025
- Rétroplanning sur les prochaines instances :
 - o Prochain Comité syndical : vendredi 12 décembre 2025 (vote de la Charte + débat d'orientations budgétaires).
 - o Avant le 13 février 2026, Comité syndical (vote du budget 2026)
 - o Mai / juin 2026 (installation du Comité syndical avec les nouveaux élus municipaux).

Messieurs Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE et Jacques BARREIX remercient les membres, lèvent la séance à 12h00 et invitent au pot de l'amitié pour poursuivre les échanges.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

A stylized, abstract signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

Jean-Baptiste LABORDE

A stylized, abstract signature in black ink, featuring a prominent horizontal stroke and several smaller, curved strokes below it.

Benoit TAUZIN